

PROGRAMME DE FORMATION

La prévoyance obligatoire des professions libérales de conseil

Grâce à ce module, vous comprendrez le système de prévoyance obligatoire des TNS conseil, ainsi que leur besoin de couverture complémentaire.

Date:	Mise à disposition 6 mois
Durée:	20 minutes
Type / Prix:	50 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Pratique du conseil patrimonial• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre le système de couverture prévoyance obligatoire de la principale population de professions libérales de conseil (Architectes et assimilés).• Avoir une vision synthétique de la couverture et des besoins en termes de prévoyance complémentaire pour chacune des autres professions libérales de conseil et juridiques.
Format:	E-learning
Moyen pédagogique:	<p>Module de formation mis à disposition de l'apprenant sur une plateforme en ligne.</p> <p>L'apprenant se connecte au moment de son choix et réalise la formation en totale autonomie.</p> <p>Chaque module comporte des saynètes introductives, des questions d'interpellation, des séquences notionnelles, des exercices d'évaluation variés (quiz, pioches, textes à trous) et une synthèse téléchargeable.</p>
Public visé:	Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Programme:

- Décès
- Indemnités journalières
- Invalidité
- CIPAV
- Incapacité temporaire
- Pension d'invalidité
- Rente au conjoint
- Rente orphelin
- CAVEC
- CAVAMAC
- CRN
- CAVOM
- CNBF
- LPA

Moyen
d'évaluation:

Des exercices d'évaluation variés quiz, pioches et textes à trous sont réalisés durant le module e-learning.

Accessibilité aux personnes
en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

